

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation 02 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûments convoqués par mail, le 19 septembre 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 02 octobre 2024**, à 09h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé - 10 présents, 8 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h56	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	08h59	Oui
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	08h42	Oui
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis	08h40	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	08h52	Oui
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine	09h10	Non*
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack	08h38	Oui
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François	08h45	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	08h53	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	08h44	Non

* Madame LAPORTE Martine, étant arrivée après la validation du quorum, n'a pas obtenu le droit de vote.

Au titre du Collège Public - 10 présents, 8 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole	08h56	Oui*
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand	08h41	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	08h45	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	09h00	Non
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h44	Oui
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé	08h54	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h42	Oui
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess	08h53	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	08h46	Oui
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick	08h53	Oui

* Madame ARNOULD Nicole obtient le droit de vote après le départ définitif de son titulaire, Monsieur VILLEMIN Yannick.

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	RAJOIE Stéphanie
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	SAUNIER Lydie
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly
Epinal Golbey Développement	Suppléant	En cours de nomination

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck

Au titre du Collège Privé

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale

Au titre du Collège Public

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	8	8	16

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	16	Atteint

En raison d'une sur-représentativité du collège public (1 voix en plus pour le collège public), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du règlement intérieur, que Monsieur GAILLOT Thierry, Communauté d'Agglomération d'Epinal, ne prend pas part au vote pour l'ensemble des opérations soumises à la sélection. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur.

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		16	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	Collège privé	Collège public	Collège privé	Collège public
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	8	8

Assistent également à la réunion :

- ANTOINE Anthony, Chargé de mission LEADER, Région Grand-Est
- DUCHÊNE Romaric, Chef de service Pays d'art et d'histoire du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- GENINI-PERRIN Louise, Cheffe de service aménagement durable du territoire du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Document annexé au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 02 octobre 2024
2. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par projet
3. 3 versions de l'annexe 1 du Règlement Intérieur (liste nominative des membres du COPROG)

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h08, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Le nombre de projets présentés en séance a volontairement été réduit afin d'avoir un temps de présentation et des échanges avec le porteur de projet plus long ;
- Il faut juger la pertinence du projet à part entière et non du projet par rapport à un autre ;
- Il est important de bien prendre appui sur la grille d'analyse pour la notation afin d'objectiver l'analyse concernant l'éligibilité du dossier.

A propos du conflit d'intérêt, Monsieur Thierry DEFAIX demande si le fait d'être situé sur le même territoire qu'un porteur de projet, cela représente un conflit d'intérêt. Monsieur Christophe LEMESLE précise que non, le conflit d'intérêt par définition se retrouve lorsqu'un membre du COPROG est susceptible d'influencer une prise de décision, pour cause de lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec le porteur de projet.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat de consommation avant ce COPROG
 - Validation de la liste nominative des membres
2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**
 - Présentation des projets
 - Notes obtenues
3. Points d'information
 - Voyage d'études à Bruxelles
 - Temps de convivialité intra-GAL

a. Etat de consommation avant ce COPROG

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte est la situation après le COPROG du 25 juin 2024.

45,58% de la maquette est fléchée avec 8 projets ayant été **sélectionnés** lors du COPROG du 25 juin 2024. Une attention particulière doit être portée aux porteurs de projets privés qui sont sous représentés à ce stade. Trois porteurs de projets privés présentent un projet en **sélection** à ce COPROG. Cela permet de rééquilibrer le ratio.

Monsieur Sylvain MICHEL rappelle bien que, comme pour la programmation 2014/2022, la vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, pas d'existence juridique au niveau de la maquette et de l'Autorité de Gestion, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. CONSIDERER cette étape comme une phase de sécurisation des projets.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la convention juridique tripartite entre l'Autorité de Gestion, le GAL et le porteur de projet – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement)
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet déposé sa demande de paiement – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement)

En résumé, un dossier passé en **sélection** ne vaut pas promesse de subvention. Seule la phase **programmation** vaut engagement des crédits et donc accord de subvention.

Il existe donc un jeu concurrentiel entre les dossiers car seul l'engagement contractuel fait foi auprès de l'Autorité de Gestion Régionale (AGR). La phase **sélection** n'a pas d'existence « légale ».



Ce rappel semble nécessaire suite à plusieurs incohérences constatées auprès des partenaires et porteurs de projet.

L'équipe technique du GAL veillera à garder le même code couleur pour plus de pédagogie.

b. Validation de la liste nominative des membres

La liste nominative des membres du COPROG est une annexe au Règlement Intérieur du COPROG qui doit être validée en séance.

La procédure n'a pas été effectuée lors de l'installation du COPROG, car l'annexe a été produite par l'AGR postérieurement à l'installation de notre COPROG.

Il convient de rectifier et d'acter cette liste à chaque changement de membre au sein d'une structure du COPROG.

Aujourd'hui, 3 listes sont à valider, les 3 annexes se trouvent annexées à ce compte-rendu.

- 1 à date d'effet du 28/11/2023 ;
- 1 à date d'effet du 25/06/2024 ;
- 1 à date d'effet du 02/10/2024 – avec, à noter, la nomination de Timothée DAGUINOT en tant que suppléant de l'ONF, collègue public.

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, chacune des trois annexes.

c. Modification de l'annexe 6 de la convention entre l'Autorité de Gestion Régionale et le GAL du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Suite à la relecture de la liste nominative des membres, l'AGR a remarqué une coquille présente dans la convention. Dans l'annexe 6 de cette convention, est présente dans le collège privé la mention « association syndicat patronal FRTP ». Cependant, M. DORADO fait partie de la FBTP Vosges.

Il convient donc d'harmoniser, et de remplacer la coquille dans l'annexe 6 de la convention. Par conséquent, la mention *FBTP Vosges* annule et remplace la mention *Association syndicat patronal FRTP*.

Cette procédure nécessite un avenant à la convention. Il n'y a pas d'impact sur le déroulé actuel de la programmation.

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la modification de l'annexe 6.

d. Eléments d'instruction

Certaines règles ont été transmises par l'AGR :

- Il est désormais obligatoire de fournir 2 devis pour toute dépense supérieure ou égale à 5 000 euros, même en cas de marché public (pour les marchés inférieurs au seuil de publicité obligatoire en gré à gré).

Marché inf. à 5 000 €	Pas de vérification du caractère raisonnable des coûts
Marché dont montant compris entre 5 000 € et 90 000 €	Pièce justificative de la dépense retenue et une pièce comparative
Marché dont montant est égal ou supérieur au seuil de procédure adaptée	Si le marché est lancé au moment de l'instruction de la DA et si les offres sont connues voire désignation du prestataire retenu : le contrôle de la procédure est garant du contrôle du respect des coûts raisonnables. Si le marché n'est pas lancé ou si les offres ne sont pas connues, le montant présenté doit être justifié sur la base d'études de marché, de sourcing ou toutes autres pièces pouvant justifier le montant présenté (production de pièce comparative).

- Les dépenses à caractère obligatoire imposées par voie légale ou réglementaire ne sont pas éligibles aux fiches-actions (fouilles archéologiques, analyse des besoins sociaux...).

2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**

Monsieur LEMESLE indique que 6 projets sur 3 fiches actions sont soumis à sélection lors de cette séance. Les porteurs de projets sont invités à présenter leur projet pendant 10 minutes et ensuite des échanges avec les membres du COPROG.

Monsieur LEMESLE rappelle les rôles de chacun :

L'équipe LEADER analyse le respect de la fiche action concernée, le respect de la stratégie LEADER

Les membres du COPROG évaluent le projet, sa maturité, la réponse aux enjeux du territoire...

Les enjeux sont de permettre un développement local avec un équilibre territorial mais également une sécurisation de la gestion administrative et une consommation de l'enveloppe financière.

Le 1^{er} projet présenté étant sur le territoire de la 2C2R dont le Président du GAL est également Président, Monsieur LEMESLE quitte la salle avant la présentation. Il confie la présidence de la séance à Monsieur THOMAS, Vice Président du GAL.

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Etude de faisabilité : création d'un abattoir collectif de volailles	
	Porteur de projet : Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Messieurs Bertrand CHOLEY et Jean-Claude AMSLER	
Coût total du projet		43 916,40 €
Montant FEADER sollicité		35 133,12 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Etude d'opportunité	19 448,40 €
Etude de faisabilité (tranche optionnelle)	24 468,00 €
TOTAL	43 916,40 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	35 133,12 €
Autofinancement (20,00%)	8 783,28 €
TOTAL	43 916,40 €

Descriptif
Un porteur de projet alsacien, agriculteur de volaille recherche à installer son activité dans les Vosges. Cependant, il n'existe pas d'outils de transformation du produit concerné agréé CE sur le territoire visant à faciliter la commercialisation de volaille dans les Vosges au bénéfice des consommateurs et de la restauration hors domicile. La réflexion portée sur la création d'un abattoir volaille a donc été pensée. La création d'un outil de transformation de volaille répond à plusieurs objectifs : • Structurer la filière volaille et cuniculture (lapins) de proximité. En effet, l'abattage de volaille et de lapins ont les mêmes procédés, • Répondre à un besoin de producteurs locaux et faciliter leur commercialisation sur le territoire dans une logique de circuits courts, • Proposer autour de cet outil un pôle alimentaire spécifié autour des produits carnés, • Favoriser l'approvisionnement de volaille de proximité dans la restauration hors domicile et auprès des consommateurs en massifiant la production et la transformation locale. La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, maître d'ouvrage, souhaite explorer l'opportunité, puis la faisabilité en cas d'opportunité avérée, de la création d'un outil d'abattage de volaille sur la commune de Rambervillers au bénéfice des producteurs du département. Madame Louise GENINI PERRIN précise que le projet rentre tout à fait dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges. En effet, il permet une structuration de la filière. La construction d'un outil collectif de transformation visant à valoriser les

circuits courts et les débouchés RHD est primordiale dans le cadre du PAT. C'est une méthodologie classique mais qui permettra d'enquêter auprès des éleveurs sur territoire et hors territoire, voire même d'attirer de nouveaux éleveurs. Cela rendra donc le territoire plus attractif, et permettra également de disposer d'outils innovants, surtout pour la filière avicole.

Remarques et questions des participants

En termes de conflit d'intérêt, Xavier DORADO précise qu'il fait partie du Club d'entreprises et demande s'il peut voter ou doit sortir. Sylvain MICHEL précise que M. DORADO n'est pas concerné de près par le projet en lui-même, qu'il n'est pas membre de la gouvernance, et qu'il n'a pas alloué de financement. Il n'y a donc pas de conflit d'intérêt.

Hervé HORNBECK demande si une étude a été faite, et si une embauche est prévue soit en interne, soit via Adequat VOSGES. Bertrand CHOLEY précise qu'actuellement aucune embauche n'est prévue car l'abattoir sera optimisé en équivalents temps plein. Sylvain MICHEL reprend les explications de M. CHOLEY et appuie que seule une mutualisation au sein de l'administration pourrait être envisagée entre Adequat VOSGES et l'abattoir, pour la partie finance, administration générale. La concrétisation d'un abattoir volaille pourra à termes, permettre la création d'emplois sur la ligne d'abattage et de production (4 à 5 emplois).

Raymond THOMAS demande des chiffres concernant le volume de volailles. Bertrand CHOLEY précise que les chiffres seront donnés à la suite de l'étude pour laquelle le financement LEADER est demandé. Sylvain MICHEL précise qu'avec la phrase 1 de précontractualisation, et en fonction des éleveurs présentés, il sera possible de connaître le rayonnement du projet, le seuil de rentabilité, et ainsi, du nombre de préengagements.

Jack LORET demande comment font à l'heure actuelle les 71 éleveurs dans les Vosges. Bertrand CHOLEY précise qu'actuellement, les petits éleveurs disposent de petits abattoirs artisanaux à la ferme, ne répondant plus aux normes. Leur coût de rénovation et de mise aux normes seraient trop élevés. Le projet a donc ici pleinement son utilité pour pérenniser l'activité.

Yannick VILLEMEIN demande quel sera le timing entre l'étude opportunité et l'étude de faisabilité ? Bertrand CHOLEY précise que le délai n'est pas encore connu, mais que cela ne dépassera pas les 2 mois, car il faut rendre le projet dynamique, maintenir la pression et concrétiser.

Denis DUCHENE demande si le futur porteur de projet sera un entrepreneur privé. Bertrand CHOLEY précise qu'il pourra s'agir d'une coopérative. Ça ne sera pas un gros industriel, car il n'y a pas de volonté de déboucher sur ce genre de portage.

Sylvain MICHEL indique qu'un contact venant d'Alsace avait mis en lumière le potentiel d'activité sur le département des Vosges, et tout particulièrement sur le secteur de la 2C2R.

Hervé HORNBECK demande si le nombre d'éleveurs augmente ou diminue. Bertrand CHOLEY répond qu'il y a une tendance à la baisse, et interroge l'assemblée sur l'utilité si une baisse se fait ressentir. Il ajoute ensuite que justement, cela peut pérenniser l'évolution de la courbe. Il n'y a actuellement pas de chiffres annoncés, mais certainement, si l'outil répond à leur demande, il existera un développement certain de la filière. De plus, certains agriculteurs cherchent à diversifier leur production.

Alain ROUSSEL compare avec Adequat VOSGES, qui a permis le renforcement de la filière bovine avec le déploiement d'une filière steak haché, et que même du côté de la CCVCSO, certains éleveurs se rendent à Rambervillers.

Conflit d'intérêt

Monsieur Christophe LEMESLE quitte la salle avant la présentation, et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Monsieur Bertrand CHOLEY quitte la salle après les questions-réponses et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (2 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que les 2 derniers arrivant des votants du collège privé, à savoir Messieurs Jacques COTTEREAU, Association ELISS, et Thierry DEFAIX, EHP Roville aux Chênes, ont leurs votes non comptabilisés pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 17,12/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Monsieur Yannick VILLEMIN quitte la séance de manière définitive après la présentation de ce projet, et ne réintègre pas la salle. La suppléante, Nicole ARNOULD, prend le relais sur les votes.

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Investissement fraiseuse CNC et machine Laser	
	Porteur de projet : Xylolab	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Messieurs SAJOUS Martin & François	
Coût total du projet		92 203,21 €
Montant FEADER sollicité		50 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Fraiseuse CNC	66 989,21 €
Machine découpe et gravure Laser	25 214,00 €
TOTAL	92 203,21 €

LISTE DES FINANCEURS	
Région Grand Est compétitivité (35,77%)	32 982,89 €
LEADER (54,23%)	50 000,00 €
Autofinancement (10,00%)	9 220,32 €
TOTAL	92 203,21 €

Descriptif
Après 5 années de développement, certains des équipements actuels, bien que fonctionnels, constituent désormais un frein à l'expansion de la capacité du Xylolab à répondre aux besoins économiques du territoire. Pour continuer à développer le Xylolab et à soutenir l'ancrage économique local, il est nécessaire d'investir dans du matériel plus performant : - Fraiseuse à commande numérique (CNC) plus grande et plus performante intégrant un tour à bois, un magasin d'outil et une table aspirante - Machine de découpe et gravure Laser sur bois, plus précise, plus rapide, avec tour à bois Voici les objectifs de ces investissements : - Renforcement de l'activité économique locale : amélioration de la capacité de production, développement des offres de produits en bois local et en circuit court. - Élargissement des débouchés : production d'une gamme variée d'objets de communication en bois (panneaux d'affichage, kakemonos, goodies, trophées, plaque inaugurales, etc) pour répondre aux besoins des entreprises et des activités locales. - Valorisation de la filière bois : contribution à la transformation et à la valorisation de la filière bois, renforçant ainsi la compétitivité et la durabilité de ce secteur. Cet investissement maintiendra et créera des emplois locaux grâce à l'augmentation de la production et à la valorisation de la filière bois. Il améliorera également la qualité et l'attractivité des productions en offrant des produits compétitifs et de haute qualité en bois local et en circuit court. Le but final est, pourquoi pas à terme, de proposer des expéditions pour sortir des Vosges et du Grand-Est, et disposer d'un rayonnement national.
Remarques et questions des participants
Alain ROUSSEL demande quelle est la forme juridique de la société. Messieurs SAJOUS répondent qu'il s'agit d'une SAS. Yves DESVERNES demande si les utilisateurs viennent d'Epinal ou de plus loin. Messieurs SAJOUS précisent que les utilisateurs viennent fabriquer en autonomie dans les ateliers, et viennent d'Epinal et ses alentours, mais aussi de Nancy voire même parfois plus loin, d'autres régions pour des projets spécifiques type aménagement de vans. Ils précisent que la société est présente sur la plateforme <i>wecandoo</i>, donc même parfois les utilisateurs viennent du Luxembourg. En résumé, 60- 70% proviennent de la CAE. François SAJOUS ajoute que sur l'investissement en question, la clientèle viendra du Grand-Est, et l'objectif est d'aller plus loin, pour pourquoi pas, devenir référence nationale. Christophe LEMESLE demande si un particulier appréciant travailler les copeaux de bois peut venir monter son projet au Xylolab ? Monsieur Martin SAJOUS répond que oui, par simple inscription sur place, accompagnée d'un justificatif domicile et d'une caution, un animateur assurera la prise en main de la machine. Les animateurs peuvent aussi proposer un accompagnement en amont du projet également,

car possibilité de le transposer sur la demande des utilisateurs en fonction des besoins et de leur choix, avec dessin 3D, ou si le besoin en outils, plan, liste de débit etc, se fait ressentir.

Xavier DORADO demande comment la sécurité se gère. Monsieur Martin SAJOURS précise qu'il s'agit de la priorité au quotidien. Le Xylolab dispose de plusieurs animateurs assurant la sécurité. Il y a des réunions mensuelles, un tableau d'amélioration sur la sécurité, l'ergonomie de travail est analysée. La transmission de bonnes pratiques est mise en avant, sur comment éviter des erreurs. Tout est dit en amont à l'oral, cela est rappelé par écrit à côté de chaque machine. Enfin des pictogrammes sont présents.

Jack LORTET questionne à propos du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation. Messieurs SAJOURS précisent que le résultat d'exploitation de la SAS est de 280 000 €, dont 120 000 € sur l'activité de prestation. C'est la part des prestations qui va évoluer. Le restant reste saturé et n'a pas d'évolution possible.

Conflit d'intérêt

Monsieur François SAJOURS quitte la salle et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège public (1 voix en plus pour le collège public), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que le dernier arrivant des votants du collège public, à savoir Yannick VILLEMIN, PETR, (suppléé par Nicole ARNOULD suite à son départ), ne prend pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 14,67/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : Crêperie / salon de thé « Le coin du Séb »	
	Porteur de projet : SASU Le coin du Séb	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Monsieur Sébastien JORAND	
Coût total du projet		39 548,48 €
Montant FEADER sollicité		28 474,90 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Travaux aménagement	15 701,73 €
Equipement matériel	21 892,75 €
Communication	1 474,00 €
Frais d'hébergement pour formation	480,00 €
TOTAL	39 548,48 €

LISTE DES FINANCEURS	
DIR Leader (18,00%)	7 118,73 €
Autofinancement (10,00%)	3 954,85 €
LEADER (72,00 %)	28 474,90 €
TOTAL	39 548,48 €

Descriptif
Depuis 2 ans, le porteur de projet a entamé une reconversion professionnelle totale avec pour objectif de créer une crêperie (salé /sucré) petite restauration traditionnelle, salon de thé et tiers lieu de rencontre et partage (après-midi jeux de cartes ou société / conférences...). Le local se situe en plein cœur de ville (en face de l'église) et plus particulièrement dans l'hyper centre de la commune labélisée "Petite ville de demain, revitalisation du bourg centre". La reconversion est une opportunité pour réduire l'impact carbone lié à moins de déplacements, mais aussi lié au travail en circuit court avec un objectif de valoriser les producteurs locaux. Il n'y a pas de crêperie à moins de 28 km (Madame GALETTE à Remiremont), l'ouverture de l'établissement répondra à un besoin local, à la nécessité de diversifier l'offre et contribuera à l'attractivité du territoire. Outre la création de l'emploi, le but est de maintenir le lien social et un service de proximité.
Remarques et questions des participants
Martine LAPORTE demande ce qu'est le DIR LEADER. Sylvain MICHEL précise qu'il s'agit d'un dispositif spécifique de la Région Grand-Est qui permet d'apporter un cofinancement aux porteurs de projets privés n'ayant pas trouvé de cofinancement public permettant d'appeler le FEADER. Ce financement avait été utilisé à 2 reprises lors de la précédente programmation. Il s'agit d'un outil levier très utile pour les

porteurs de projets privés.

Alain ROUSSEL demande quels sont les autres établissements de petite restauration qui existent et perdurent à La Vêge les Bains. Sébastien JORAND précise qu'il est actuellement en CDD à l'auberge du Coney,. Il existe également l'hôtel du parc, une pizzeria située au centre, certains petits salons de thé. Les restaurateurs sont assez âgés. Le porteur de projet peut donc contribuer au renouvellement à petite échelle.

Christophe LEMESLE souhaite connaître la date d'ouverture prévisionnelle de l'établissement. Sébastien JORAND répond qu'il s'agit de février 2025.

Hervé HORNBECK demande, en tant que consommateur, ce qui peut lui donner envie de venir, pourquoi faire des crêpes alors que nous ne sommes pas en Bretagne. Sébastien JORAND précise que la crêperie représente sa première expérience, effectuée avec son parrain dans sa carrière. Il part en Bretagne pour une immersion prochainement. Cela permettra de diversifier la gastronomie locale.

Martine LAPORTE souhaite savoir pourquoi les porteurs de projet privés n'ont que 10 % d'autofinancement, contre 20% pour les porteurs publics. Christophe LEMESLE précise qu'il s'agit d'une volonté du GAL, et que tous les privés doivent apporter 10% d'autofinancement, qu'ils soient association ou entreprise.

Jack LORTET demande quel est le prévisionnel du chiffre d'affaires. Le porteur de projet répond que les 2 premières années, il est estimé à 78 000 euros, donc 7 couverts midi et soir sur toute l'année, sachant que le restaurant est petit, et qu'il comporte 9 places assises ainsi qu'une cour, qui permettra d'obtenir 3 tables de plus. Le projet a été pensé sur son seul emploi, sans possibilité d'avoir beaucoup de salariés.

Conflit d'intérêt

-

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 14,86/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Réhabilitation des calvaires et lavoirs	
	Porteur de projet : Commune de Vincey	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Madame Karine FLEURENTIN & Monsieur Thierry GAILLOT	
Coût total du projet		19 896,00 €
Montant FEADER sollicité		15 916,80 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Lavoir rue de Sauvigny	8 110,50 €
Lavoir rue du Pincieux	6 445,00 €
Calvaire rue du Pincieux	2 180,50 €
Calvaire rue Louis Viriot (MH)	3 160,00 €
TOTAL	19 896,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	15 916,80 €
Autofinancement public (20,00%)	3 979,20 €
TOTAL	19 896,00 €

Descriptif
Les calvaires, les lavoirs, les fontaines, deux petites chapelles et l'Eglise Saint Etienne forment le patrimoine communal de Vincey et se doivent d'être valorisés. Dans la commune, il existe 4 lavoirs et 2 calvaires dont un est classé aux monuments historiques. Le projet de la commune de Vincey est de réhabiliter deux de ses lavoirs et ses deux calvaires. Afin d'étudier l'ampleur des tâches, des entreprises ont été contactées pour évaluer et chiffrer les travaux. Deux entreprises ont répondu. Les devis ont été étudié avec bienveillance et un critère était primordial : travailler dans le respect de l'édifice pour ne pas l'abîmer. Les entreprises Langlois Frères pour la réhabilitation des lavoirs et l'Atelier Dufala pour la restauration des Calvaires ont été retenue. En rénovant ces sites historiques, l'histoire et la culture locale sont préservées, et des espaces propres et attrayants pour les habitants et les visiteurs sont créés. Monsieur Romaric DUCHENE précise que le projet est situé dans une commune industrielle, intéressante avant industrialisation car il s'agissait d'un petit village, marqueur d'un petit patrimoine : édifices religieux, lavoir. Il faut souligner que l'eau du robinet des années 50 voire 60 est fondée sur l'identité et le paysage du territoire, marqueur témoin d'une génération futur permettant de voir les habitudes de vie locale, les lieux fréquentés, le cœur de village, place carrefour. Pour le PAH, il est important de mettre en lumière ce petit patrimoine, de le valoriser, puisqu'il concoure à l'identité du territoire. Il s'agit d'un très beau projet pour mettre en lumière cette architecture.

Remarques et questions des participants
François SAJOUS demande des précisions, puisqu'il a été précisé qu'il y avait une rénovation de sentiers. Est-ce pris en compte dans la demande LEADER ? Le porteur de projet précise qu'il s'agit d'un cheminement de promenade, avec parcours santé. La demande au LEADER ne concerne donc pas la rénovation de ce cheminement. Sylvain MICHEL précise qu'il s'agit de 2 opérations distinctes, avec une entrée patrimoniale comprenant notamment le lavoir, et rentrant dans la fiche-action, et une entrée plus globale à l'échelle communale, avec une volonté de valoriser les sentiers pris en charge par la commune. Xavier DORADO s'étonne du coût peu élevé de la réhabilitation. Le porteur de projet précise qu'il s'agit uniquement d'une rénovation de charpente, donc peu coûteuse, puisqu'il ne s'agit pas de rénover le bassin du lavoir. Il est simplement nécessaire de rénover au niveau de la pierre, pour le mettre hors d'eau. Xavier DORADO demande si le porteur de projet a sollicité la fondation du patrimoine. Thierry GAILLOT précise que le sujet a été abordé avec le responsable du dispositif, mais les montants étant trop peu élevés, le projet n'est pas éligible.
Conflit d'intérêt
-
Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 12 Contre : 4 Abstention :
Le comité de programmation attribue la note de 12,86/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 5 - NOTATION -	Projet : 4 promenades pour conter le pays	
	Porteur de projet : Association musée de Châtillon sur Saône	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Mme Nathalie BONNERET & M. Philippe RUDIO	
Coût total du projet		20 260,00 €
Montant FEADER sollicité		14 364,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Panneaux et fléchage	12 696,00 €
Conception graphique	6 172,50 €
Flyers	1 391,50 €
TOTAL	20 260,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
Commune de Châtillon sur Saône (9,06 %)	1 835,00 €
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest (9,06 %)	1 835,00 €
LEADER (71,88 %)	14 364,00 €
Autofinancement public (10,00 %)	2 026,00 €
TOTAL	20 260,00 €

Descriptif
L'association propose d'effectuer quatre parcours-promenades dans le centre historique et aux abords du village, valorisant son patrimoine, l'espace rural, ses atouts, ses activités passées, ses paysages, selon 4 thématiques : la cité Renaissance, les vignes, les carrières et Monchablon. Un balisage et la pose de panneaux racontant l'activité passée, des reproductions de tableaux de Monchablon, ponctueront ces promenades. Cette mise en valeur du territoire rural doit contribuer à sa dynamique, s'ajoutant aux initiatives locales d'animation (fêtes Renaissance, soirées " hors du temps", visites et accueils de groupes...). 2 panneaux d'information seront mis en place au centre du vieux bourg, 3 pupitres présenteront chaque itinéraire, 17 pupitres baliseront les promenades. Les différents bâtiments classés du village porteront un écusson de présentation. Ce projet de balisage s'est effectué en coordination avec la municipalité qui se charge elle-même du fléchage routier. Enfin, 30 000 flyers seront diffusés dans la région. Vidéo de présentation : https://www.youtube.com/watch?v=IF_4xzNeyZY&t=15s Monsieur Romaric DUCHENE précise qu'il est important de souligner le travail remarquable de l'association car le patrimoine est préservé et sauvé, alors qu'il souffre d'un manque de reconnaissance. Peu de monde se rend ou s'arrête dans la commune. Pourtant, ce patrimoine mérite cette mise en valeur, et doit disposer d'itinéraires, de circuits de découvertes. Le projet est en accord complet avec le PAH, le projet est soutenu, ce qui permettra de dynamiser ce village.
Remarques et questions des participants
Hervé HORNBECK demande si les sentiers existent déjà, et communique sa déception de ne pas avoir vu de cartes dans la présentation afin de pouvoir situer les sentiers. Les porteurs de projet précisent que les sentiers existent, et que l'objectif est de mettre un panneau informatif et éducatif sur le fonctionnement et le rôle des vignes, cabane... Des reproductions de tableau du peintre Montchablon seront apposées sur les balades, permettant de voir l'évolution des paysages. Les atouts environnementaux seront également valorisés, notamment sur la thématique de la reproduction des chauve-souris extrêmement importantes dans la région, classée zone Natura 2000 avec le petit poisson, le blageon. En somme les circuits existent, mais ils ne sont pas mis en valeur, et pas matérialisés par le Club vosgien. Les porteurs de projet soulignent qu'il s'agit d'une offre complémentaire à celle du Club Vosgien, et également, que le quatrième parcours est situé en zone historique. Cela permettra aux visiteurs de se promener et visiter seuls.
Conflit d'intérêt

-
Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 15 Contre : 1 Abstention :
Le comité de programmation attribue la note de 14,87/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 6 - NOTATION -	Projet : Implantation d'une double tyrolienne au Pont Tatal Porteur de projet : Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique Présentation : M. Alain ROUSSEL	
	Coût total du projet	27 050,00 €
	Montant FEADER sollicité	21 640,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Etude maîtrise d'œuvre	27 050,00 €
TOTAL	27 050,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00 %)	21 640,00 €
Autofinancement public (20,00 %)	5 410,00 €
TOTAL	27 050,00 €

Descriptif
Le Viaduc de Claudon (Pont Tatal) est un ancien ouvrage ferroviaire propriété de la Communauté de Communes. En contrepartie d'un loyer, le site est exploité par la société Adrénaline Elastique pour du saut à l'élastique. Tous les ans, ce sont une dizaine de journée de sauts qui sont organisées par la société exploitante, à raison d'une moyenne de 70 sauts par date. En complément de l'activité de saut à l'élastique, il est proposé d'installer deux tyroliennes parallèles d'environ 315 m chacune au départ du Viaduc, permettant des vols à deux. Les tyroliennes partiront et arriveront sur des plateformes bois. Les tyroliennes seront accessibles à tout public dès 8 ans avec une capacité d'accueil de 60 personnes à l'heure. Cette nouvelle activité s'inscrit pleinement dans le projet de labellisation du massif forestier de Darney-La Vôge en « Forêt d'Exception » en proposant au public de découvrir cet ouvrage emblématique des

Vosges Côté Sud-Ouest sous un autre angle ainsi que la forêt environnante.

Les deux activités, saut à l'élastique et tyrolienne, sont complémentaires et offrent aux clients la possibilité de rester une demi-journée au moins sur site. Le mur d'une arche du pont est également équipé de prises d'escalade récemment remises en état (géré par la Communauté de Communes) ce qui complète le panel d'activités « à sensations » à pratiquer au viaduc.

Ce projet constitue une nouvelle activité économique et de loisirs sur le territoire et crée un pôle d'activités à sensations sur ce site emblématique. Ces activités s'adressent principalement aux familles et jeunes adultes. Les habitants des Vosges Côté Sud-Ouest et les touristes pourront ainsi en profiter pendant les vacances ou le weekend, en complément de l'offre patrimoniale et naturelle du territoire.

Remarques et questions des participants

Xavier DORADO demande par quel moyen se fait de nouveau l'accès au pont après la descente en tyrolienne. Alain ROUSSEL répond qu'il existe un sentier.

Conflit d'intérêt

Messieurs Alain ROUSSEL et Yves DESVERNES quittent la salle après les questions-réponses et ne prennent pas part aux débats et au vote, et réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (2 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que les 2 derniers arrivant des votants du collège privés, à savoir Messieurs Jacques COTTEREAU, Association ELISS, et Thierry DEFAIX, EHP Rôville aux Chênes, ne prennent pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 15,51/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

3. Points d'information

a. Voyages d'études à Bruxelles

L'association *Citoyens & Territoires Grand Est* héberge un relais d'information officiel des institutions européennes en région – EUROPE DIRECT. Elle organise les **12 et 13 décembre 2024** un voyage d'études à Bruxelles. L'objectif est :

👉 de (re)découvrir les institutions européennes, leur fonctionnement, les liens avec les fonds européens et leurs impacts dans nos territoires.

👉 découvrir les programmes européens 2021-2027, notamment les fonds européens structurels et d'investissement, qui constituent des leviers de financement importants pour les territoires.

Le voyage est offert par Citoyens et Territoires, et financé en partie par les fonds européens. Seuls les 2 déjeuners restent à la charge des participants.

Le lien pour s'inscrire est le suivant :

https://citoyensterritoires.fr/event/voyage-detudes-a-bruxelles_12-13-decembre-2024/

Un mail d'invitation par l'équipe du GAL a été envoyé le 03/10/2024.

b. Matinée de cohésion « Découvrir et comprendre les fonds européens de façon ludique »

Afin de créer une cohésion entre les membres du COPROG, le GAL a sollicité l'association *Citoyens & Territoires Grand Est* pour organiser une matinée ludique et spécifique pour découvrir et comprendre les fonds européens :

- Lieu : **la Glucoserie**, Epinal
- Date : **21 janvier 2025**
- Programme :
 - 09h30 : accueil des participants (café viennoiseries)
 - 10h00 : **escape game**
 - 11h00 : **présentation ludique des fonds européens avec quizz**
 - 12h00 : fin

Un mail d'invitation sera prochainement envoyé à tous les membres du COPROG.

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets **sélectionnés** ce jour :

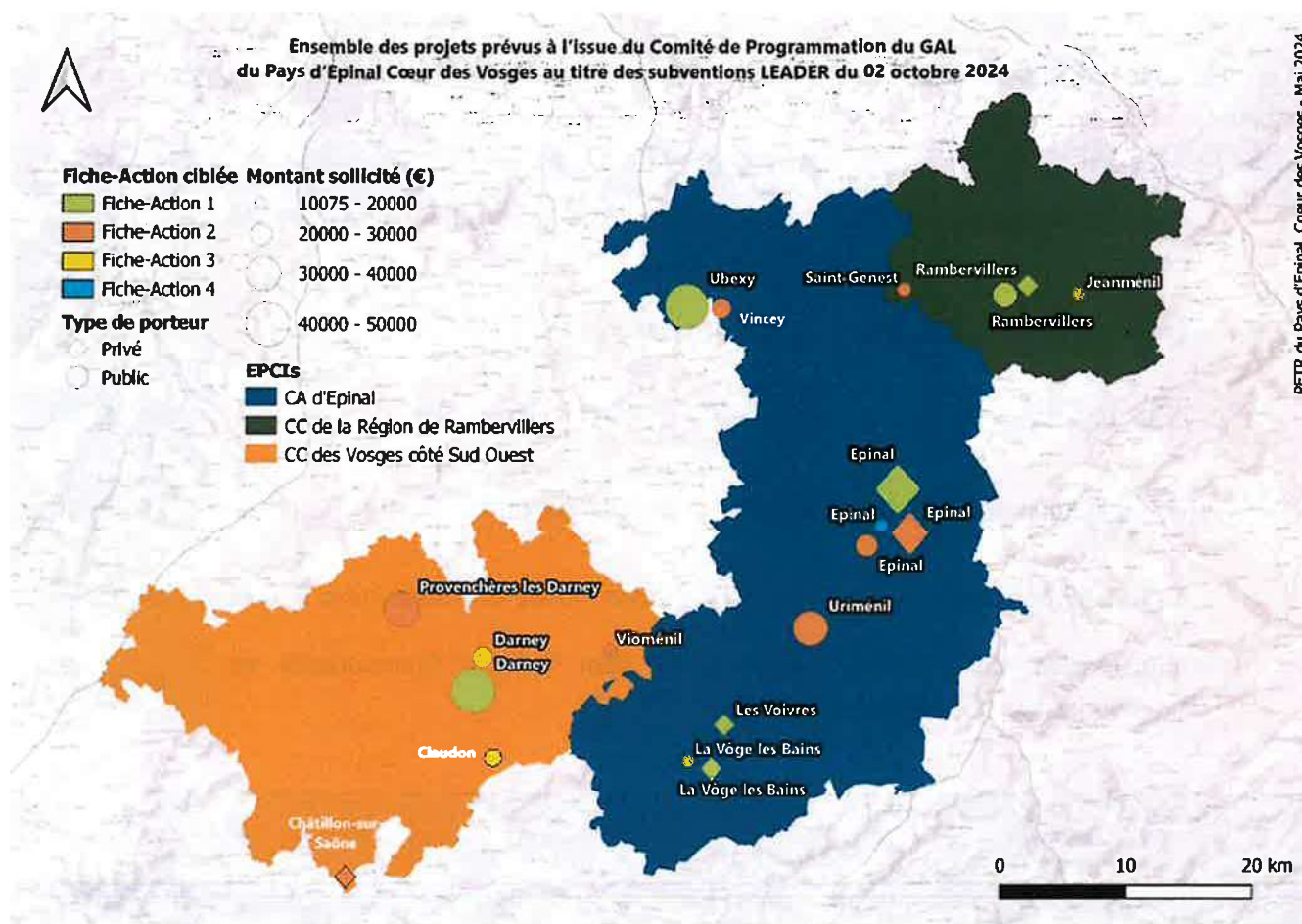
PROJETS		NOTE
1	Etude de faisabilité : création d'un abattoir collectif de volailles – Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	17,12/20
2	Investissement fraiseuse CNC et machine Laser – Xylolab	14,67/20
3	Crêperie / salon de thé « Le coin du Séb » – SASU Le coin du Séb	14,86/20
4	Réhabilitation des calvaires et lavoirs – Commune de Vincey	12,86/20
5	4 promenades pour conter le pays – Association musée de Châtillon sur Saône	14,87/20
6	Implantation d'une double tyrolienne au Pont Total – Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	15,51/20

CONCLUSION

6 nouveaux projets présentés sur 6 sont **sélectionnés** et pourront donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée, et après **programmation**.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec les 6 projets ayant reçus un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 64,58 % de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

	COPROG 02/10							
	Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION		Phase PAIEMENT	
	Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Taux de conso	Montants payables	Taux de conso
FA1	113 608,03	278 999,93	50 686,63	84,63%	-	0,00%	-	0,0%
FA2	30 503,79	192 608,19	12 440,77	93,93%	-	0,00%	-	0,0%
FA3	21 600,00	81 716,00	54 983,31	59,78%	-	0,00%	-	0,0%
FA4	0,00	10 074,90	154 768,38	6,11%	-	0,00%	-	0,0%
FA5	0,00	0,00	36 185,11	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
sous-total	165 711,82	563 399,02	309 064,20	64,58%	-	0,00%	-	0,0%
FA6	0,00	70 780,42	253 295,78	27,94%	-	0,00%	-	0,0%
TOTAL	165 711,82	634 179,44	562 359,98	56,33%	-	0,00%	-	0,0%



Ces présentations n'appellent aucune remarque de la part des membres.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

Le mercredi 4 décembre 2024 à 09h00
À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 11h28.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE